tiens romains tinssent déjà une très-grande place dans les préoccupations des autres chrétiens. Mais tous les évêques étaient alors égaux en puissance sacerdotale; il n'y avait pas de pape proprement dit, ou plutôt tous les évêques étaient appelés papes. Déjà toutefois quelque prétention à la suprématie, de la part des évêques de Rome, avait commencé à se manifester. On en avait consulté quelques-uns sur des cas difficiles, et ils les avaient résolus en termes qui semblaient indiquer qu'ils se croyaient une sorte d'autorité supérieure. Saint Cyprien s'en était offusqué. Le principe catholique, si l'on veut absolument le chercher en ce temps, était très-simple. L'évêque de Rome, selon saint Cyprien, ne devait rien faire que de l'avis et du consentement des autres évêques, non plus que les autres évêques sans son avis, lorsqu'il s'agissait de règlements disciplinaires importants. (Lettre XXX.) En matière de foi, la règle générale était le Symbole des apôtres. Il n'y avait pas de souverain pontife : la qualité de pape était commune à tous les évêques. Saint Cyprien appelle le pape saint Fabien son collègue. (Lettre III.) S'adressant à Corneille, évêque de Rome, il suscrit sa lettre (LIVe) : « Cyprien à son frère Corneille. » Toute sa volumineuse correspondance mérite d'être consultée. Elle est d'ailleurs l'œuvre d'un très-vif génie, remarquable sous le rapport littéraire, et l'on y trouve plus d'un passage à la fois instructif et très-agréable. Mais c'est surtout au point de vue historique que ce recueil a de l'importance.

Les formules habituelles dont se servaient les Eglises, en d'autres termes les réunions, les assemblées, auxquelles participaient, sous la direction de l'évêque, c'est-à-dire du surveillant élu, non-seulement les clercs, mais encore tous les fidèles du diocèse, quand elles avaient délibéré sur les lettres communiquées du chef d'un diocèse à l'autre, étaient : « Nous étant assemblés, nous avons lu vos lettres... » ou bien : « Ayant pris en commun connaissance de vos lettres... » Sur quoi, ou l'évêque président ou le corps des clercs, *cleri*, le clergé, rédigeait en grec ou en latin l'avis émis sur le point discuté.

Les prêtres d'un diocèse, pendant la vacance du siége épiscopal, agissaient en leur nom, jusqu'à ce que l'évêque mort eût été remplacé. Quant au nom de pape, on voit très-bien là qu'il n'appartenait point alors par privilége à l'évêque de Rome. C'est ainsi que, sous Dèce, pendant la persécution qui occasionna la retraite de Cyprien loin de Carthage, en 250, nous voyons le clergé romain, ou plus exactement les prêtres de Rome, adresser au clergé de Carthage, touchant cette retraite de saint Cyprien, une lettre suscrite : *Cleri romani ad clerum carthaginensem*, dans laquelle l'évêque de Carthage est appelé pape. On y lit : « Nous avons appris du sous-diacre Clément, qui nous est venu trouver de votre part, que le bienheureux pape Cyprien s'est retiré (*didicimus secessisse benedictum papam Cyprianum*). Tel était l'emploi de ce mot au temps de saint Cyprien, c'est-à-dire au IIIe siècle; voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Ce mot *pape* était une qualification commune alors à tous les évêques. On le voit en mille endroits du recueil des lettres de saint Cyprien, ce titre n'était pas plus particulièrement donné alors à l'évêque de Rome qu'à tout autre évêque de la chrétienté naissante. Et en effet, avant Grégoire VII, il n'y a guère que Ennodius de Pavie et Cassiodore, qui florissaient au commencement du VIe siècle, le premier vers 503, le second vers 530, qui l'aient affecté à l'évêque de Rome comme s'il lui eût été propre et particulier; mais peu à peu l'usage s'en établit en effet. Enfin Grégoire VII, comme l'a remarqué le P. Sirmond dans ses notes sur Ennodius, ordonna, dans un synode tenu à Rome, que le nom de pape ne fût plus donné à l'avenir qu'aux évêques de Rome (1075). Le nom de pape fut donc usurpé par Grégoire VII, juste à l'expiration du troisième quart du XIe siècle, et il ne date que de là dans l'acception qu'on lui donne aujourd'hui.

Les différends de saint Cyprien avec Etienne, évêque de Rome, sont un éclatant témoignage de l'égalité épiscopale à cette époque.

Etienne, surpris par Basilide, évêque d'Espagne, qui avait été vers lui à Rome, après avoir été déposé pour son idolâtrie et ses blasphèmes et avoir quitté lui-même son diocèse, crut devoir rétablir le prélat sur son siége; mais les affaires de l'Eglise regardant alors tous les évêques, et rien ne pouvant se faire, quand l'un avait recours à l'autre contre une décision particulière des fidèles d'un diocèse, que par le concours de tous, Cyprien écrivit au clergé et au peuple d'Espagne qu'il ne fallait point avoir égard à ce rétablissement par le seul évêque Etienne de Rome, et que l'ordination de Sabin, élu à la place de Basilide, était légitime et canonique. On voit par là que les évêques n'étaient pas alors évêques par la grâce de ce qu'on appelle aujourd'hui le saint-siége; l'évêque de Rome n'était donc, à cette époque, ni pape, ni souverain pontife, ni surtout infaillible. (Voir la lettre LXVIII.) Cyprien tenait la plume, mais il n'écrivait pas seulement en son nom. Cette remarquable lettre porte en tête : « Cyprien, Cecilius, Primus, Polycarpe, etc. (suivent vingt-sept autres noms), au prêtre Félix et au peuple de Léon et d'Asturie, au diacre Lélius et au peuple de Mérida, leurs frères dans le Seigneur, salut. » Puis, entrant au cœur de la question : « On peut excuser, disent les auteurs de la lettre, à quelques égards celui qui s'est laissé tromper par sa négligence (c'est-à-dire Etienne, évêque de Rome), mais on ne peut qu'avoir en mépris celui qui l'a trompé par sa malice (c'est-à-dire Basilide). » Le texte même de saint Cyprien jette plus de jour sur la question que tous les commentaires : « Il faut avoir grand soin d'observer cette règle, qui nous vient de la tradition et de la pratique des apôtres, et qui s'observe parmi nous, à savoir que, pour donner un évêque à une Eglise, les évêques de la même province qui en sont les plus voisins s'assemblent et qu'on l'élise avec le concours du peuple, qui sait parfaitement la vie de chacun et comment ceux qu'on veut choisir se sont conduits jusqu'alors; ce que nous voyons que vous avez exactement observé vous-mêmes dans l'ordination de Sabin, notre collègue. Car on ne lui a imposé les mains que par le suffrage de tous les frères et par le jugement des évêques qui étaient présents; une ordination de cette sorte, faite dans toutes les formes, ne peut être cassée, bien que le contraire soit affirmé par Etienne, notre collègue (l'évêque de Rome), que Basilide, que ses crimes ont fait déposer par vous, est allé trouver à Rome et qu'il a trompé (*Stephanum collegam nostrum fefellit*), lequel Etienne, étant éloigné, ne sait pas comment les choses se sont passées... »

Etienne fut vaincu en cette circonstance; il s'efforça en vain de rétablir Basilide sur le siége dont on l'avait fait descendre; Sabin, malgré Etienne, fut maintenu dans sa qualité d'évêque d'Espagne. Etienne, encore une fois, n'était donc pas souverain pontife ou pape dans le sens moderne du mot. Mais les dissentiments entre l'évêque de Carthage et l'évêque de Rome ne s'arrêtèrent pas là. Ils éclatèrent plus vifs que jamais à l'occasion d'un autre point de doctrine très-important. Dans la précédente persécution, beaucoup de chrétiens avaient faibli et sacrifié aux dieux. Le calme étant revenu, ces chrétiens prétendaient devoir être admis dans la communauté des frères sur leur simple déclaration, sans recevoir de nouveau le baptême. L'évêque de Rome était de cet avis. L'évêque de Carthage, au contraire, soutenait qu'ils ne pouvaient être reçus qu'en passant de nouveau dans les rangs des catéchumènes et en se faisant rebaptiser pour laver leur apostasie, bien qu'elle eût été, comme ils le confessaient, plus apparente que réelle. Dans cette discussion entre les deux évêques, il faut voir comment le plus savant des deux, l'évêque africain, traite le romain, notamment dans la lettre LXXIII. Il l'accuse de fierté, d'ignorance et d'indiscrétion, d'opiniâtreté et de présomption; il lui reproche de trahir ce qui est de la simple honnêteté, qui consiste, lorsque par faiblesse on s'est tourné contre sa profession de foi, à racheter au moins cet acte qui rabaisse par un autre qui relève, et par la purification du baptême. Il lui demande, entre autres choses, s'il se croit le droit de diriger l'Eglise à son gré.

Tel était Thasce Cyprien et tels étaient l'état et la constitution de l'Eglise au milieu du IIIe siècle de notre ère, au moment où les empereurs romains, qu'inquiétaient les développements de cette Eglise, crurent devoir faire quelque chose pour « la religion. » Ces novateurs, qui venaient troubler l'ordre établi, renverser les autels, ces sacriléges disciples d'un Juif obscur qui, disait-on, avait subi le supplice de la croix pour ses méfaits, étaient en exécration à ceux qui s'appelaient les honnêtes gens et les défenseurs de la religion. C'étaient les ennemis intérieurs de l'empire, des factieux, des scélérats, comme qui dirait des socialistes, aux yeux des préfets du temps. Un décret nouveau fut lancé contre ces mécréants par les deux empereurs en possession alors de l'empire, et on se mit à instruire et à procéder contre eux, pour ainsi parler, au correctionnel et au criminel. On leur intenta des procès, à la suite desquels ils étaient condamnés tantôt à l'exil, tantôt à la mort, et c'est un double procès de ce genre qui fut fait à Thasce Cyprien, d'abord en l'an 257, où il fut condamné à l'exil, et enfin en 258, où sa vie reçut la récompense alors si fort ambitionnée par les chrétiens, et qu'ils appelaient la couronne du légitime combat (*corona legitimi certaminis*). On sait que, si la légende a ajouté beaucoup de faits inventés et ridicules à l'histoire ou, comme on disait, aux Actes des martyrs, un certain nombre de ces actes, rédigés par les fidèles au moment du martyre, et quelques-uns même, ce semble, par des greffiers païens, portent tous les caractères d'une entière authenticité. Tels sont ceux qu'a recueillis, avec l'esprit critique qui distinguait les anciens bénédictins, le savant bénédictin dom Ruinart, et qu'il a publiés en un volume in-folio, sous le titre de : *Acta sincera martyrum*. C'est là un ouvrage historique, et dans lequel Ruinart n'a point sacrifié à la légende, ou du moins n'en a rapporté quelques traits que sous bénéfice d'inventaire, en ayant soin, pour ces traits-là, de commencer toujours son récit par : *On dit, on raconte*. Tel était l'esprit honnête et si respectable des savants bénédictins d'autrefois, bien différents des bénédictins de Solesme d'aujourd'hui, qui ont eu la mauvaise foi de publier, sous le nom de dom Ruinart, une prétendue traduction des *Acta sincera*, augmentée des plus ridicules miracles qui se puissent imaginer. Quant à nous, pour qui les *Acta* sont une des meilleures sources de l'histoire pour ce qui regarde les premiers confesseurs du christianisme, nous y avons trouvé le double procès de saint Cyprien empreint d'une telle réalité vivante, que nous croyons bon d'en donner ici la traduction pure et simple, en l'accompagnant seulement de quelques éclaircissements historiques. Cela nous a paru d'autant plus curieux à reproduire, que tout s'y passe comme dans les tribunaux de nos jours. Il n'y a pas jusqu'au buste de l'empereur régnant qui ne figurât dans le prétoire, comme il figure aujourd'hui dans nos tribunaux. Nous traduisons :

ACTE DU MARTYRE DE THASCIUS CYPRIANUS.

Sous les empereurs Valérien et Gallien, le premier pour la quatrième fois consul, et le second pour la troisième, le 3 des calendes de septembre (30 août de l'an 257), en la chambre du conseil de Carthage, Paternus, proconsul, dit à Cyprien, évêque :

« Les très-sacrés empereurs (*sacratissimi imperatores*) Valérien et Gallien ont daigné m'adresser des lettres par lesquelles ils commandent à tous ceux qui ne professent pas la religion romaine d'avoir à reconnaître les cérémonies de cette religion. Je t'interroge en conséquence, toi, ici présent, sous ton nom : qu'as-tu à me répondre ? »

Cyprien, évêque, dit : « Je suis chrétien et évêque. Je ne reconnais pas d'autres dieux que l'unique et vrai Dieu, qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui est dans le ciel, sur la terre et dans la mer. C'est ce Dieu que nous servons, nous autres chrétiens : c'est lui que nous prions le jour et la nuit, pour nous et pour tous les autres hommes, et pour le salut et la conservation des empereurs eux-mêmes. »

Paternus, proconsul, dit : « Ainsi tu persévères dans cette volonté ? »

Cyprien, évêque, dit : « J'y persiste. Celui qui connaît Dieu s'en fait honneur et ne peut changer. »

Paternus : « Tu auras en ce cas, conformément aux ordres de Valérien et de Gallien, à te rendre en exil dans la ville de Curube. »

Cyprien : « Je m'y rends. »

Paternus : « Les très-sacrés empereurs n'ont pas seulement daigné m'écrire touchant les évêques, mais encore touchant les prêtres de ta croyance. Je veux donc savoir de toi quels sont ceux qui habitent en cette ville. »

Cyprien : « Vous avez établi avec sagesse des lois qui défendent la délation. C'est pourquoi ceux dont tu me parles ne peuvent être découverts ni dénoncés par moi; mais il ne te sera pas difficile de les trouver. »

Paternus : « Je suis chargé d'en faire la recherche et d'informer ici contre eux. »

Cyprien : « La discipline défendant qu'on se livre soi-même, et cela étant contraire à tes propres lois, ils ne se présenteront pas d'eux-mêmes; mais, pour peu que tu les cherches, tu les trouveras. »

Paternus : « Qu'ils soient instruits en attendant de ceci : les très-sacrés empereurs ont ordonné aussi qu'aucun conciliabule ne soit tenu dans les cimetières, sous peine, pour quiconque n'observerait pas cet ordre salutaire, d'avoir la tête tranchée. »

Cyprien : « Fais ce qui t'est ordonné. »

Ceci se passait à Carthage le 30 août 257, sous le proconsulat d'Aspasius Paternus.

Curube, où Thasce Cyprien était exilé par ce premier jugement, était une petite ville assez agréable sur le bord de la mer, au cap de Mercure, qui regardait la Sicile, à environ 15 lieues de Carthage. L'air y était bon, les habitants honnêtes et doux, les environs fort agréables, quoique déserts, et le saint y trouva, dans une assez douce solitude, le repos et toutes les commodités de la vie, et l'on ne peut dire que ce fût là un châtiment bien sévère, malgré l'injustice du principe en vertu duquel il était infligé. Mais les choses changèrent bientôt d'aspect.

Près d'un an s'était écoulé. Cyprien était toujours exilé à Curube, lorsque, vers la fin du printemps de l'année suivante, c'est-à-dire vers le mois de juillet 258, à Aspasius Paternus (soit que celui-ci fût mort, soit qu'il eût été rappelé et destitué peut-être pour cause d'indulgence, conjecture plus vraisemblable), fut donné pour successeur Galère-Maxime, homme très-religieux, plus violent et plus zélé pour la foi de ses pères que cet excellent Aspasius Paternus, malgré le profond respect de celui-ci pour « la religion, » et qui tint à l'égard de notre saint une conduite toute différente.

A peine arrivé à Carthage, Galère-Maxime ordonna qu'on y fît venir Cyprien. Mandé à comparaître devant son tribunal pour y être jugé derechef, conformément aux nouveaux édits plus sévères des « très-sacrés empereurs, » Cyprien fut enlevé de Curube par les gardes du proconsul, lorsqu'il s'y attendait le moins, et conduit à Carthage avec beaucoup de précipitation, disent les *Actes*. Toutefois, quelque envie qu'eût le proconsul de terminer au plus tôt cette affaire pour donner satisfaction aux ennemis des chrétiens, d'autres affaires plus pressées l'obligèrent d'aller à Utique, cette vieille colonie phénicienne, que nous appelons aujourd'hui Biserte, dans la régence de Tunis, entre Carthage et Tabarque, sur la Méditerranée. Cyprien dut attendre, et le proconsul lui envoya dire de rester jusqu'à nouvel ordre dans ses jardins (*in hortis suis*), c'est-à-dire dans une maison de campagne qui avait appartenu à Cyprien avant sa conversion, et qu'il avait donnée depuis à son Eglise. Dans son voyage à Utique, la santé du proconsul s'était altérée; il en était revenu malade, et s'était arrêté, pour se soigner, à Sexti, lieu très-voisin de la ville, comme le témoigne son nom (*Sexto ab urbe lapide*), à six bornes milliaires de Carthage, et où les Romains qui habitaient l'Afrique allaient prendre les bains de mer. Pendant tout le mois d'août, Cyprien fut laissé en liberté dans les jardins qu'il avait donnés à son Eglise, à peu de distance de Carthage. Cependant la maladie se prolongeant, Galère-Maxime, en fonctionnaire zélé, résolut d'expédier cette affaire urgente pour le salut de la religion, et de la juger à Sexti même. « Comme Cyprien était ainsi dans ses jardins, attendant chaque jour et espérant qu'on viendrait, dit saint Augustin (*in hortis suis manebat, et inde quotidie sperabat veniri ad se...*) [Sanct. August., serm. 309, num. 2], voilà qu'enfin (nous empruntons presque tout ce récit à saint Augustin), le jour des ides de septembre (le 13 septembre), vinrent à lui deux personnages importants (*principes*), l'un *strator* (intendant de la maison de Galère-Maxime) et l'autre *equistrator* (préposé au service des écuries), lesquels, au nom du proconsul, le sommèrent de se rendre sur-le-champ auprès de celui-ci, et, l'ayant fait monter et asseoir au milieu d'eux dans un petit chariot de voyage (*curriculum*), ils le conduisirent ainsi à Sexti.

C'était, comme nous venons de le dire, le 13 septembre. Le proconsul Galère-Maxime ne put ou ne voulut pas, ce jour-là, faire comparaître l'évêque Thasce Cyprien à son tribunal. « Et ce jour-là, dit l'auteur que nous suivons, le bienheureux Cyprien se retira près du *strator* de la maison du proconsul Galère-Maxime, dans une habitation que ce personnage avait en un bourg voisin de Sexti, appelé Saturne, entre Veneria et Salutaria. Le bruit se répandit de l'arrivée de l'évêque et de la cause de son arrivée, et des environs accourut en ce bourg tout le peuple de ses frères en Jésus-Christ; car bien plus qu'au temps de Pline, le christianisme avait alors gagné des prosélytes hors des villes, dans les bourgades et dans la campagne. Telle était la multitude des fidèles accourus là près de leur évêque, et au besoin pour partager son sort, que le bourg se trouva trop étroit pour la loger, et qu'elle dut camper et passer la nuit en plein air devant la porte de la maison de l'officier de Galère-Maxime et dans les champs voisins, pour attendre l'issue de la comparution, renvoyée au lendemain, de l'évêque au tribunal du proconsul. Instruit que la foule de ses frères et de ses sœurs, car les femmes s'y étaient portées en grand nombre, devaient ainsi passer la nuit par les places et par les champs, saint Cyprien s'inquiéta surtout de ces dernières, et recommanda de veiller avec attention à la défense des vierges. C'est saint Augustin qui nous l'apprend dans un intéressant passage, que nous citerons ici textuellement : *Quod cum in alium diem dilatus esset, atque illuc se multitudo fratrum ac sororum congregans pro foribus pernoctarent, custodiri puellas præcepit*. (August., *l. c.*, n° 4. — Item, sanctus Fulgentius, *serm.* 6, *confirm.*).

Le lendemain enfin étant venu, dix-huitième jour des calendes d'octobre (14 septembre), sur l'ordre du proconsul Galère-Maxime, une troupe nombreuse de soldats entoura l'habitation que le proconsul occupait à Sexti, et, par son ordre aussi, y fut amené, de la maison où il avait été hébergé la nuit précédente, l'évêque Thasce Cyprien.

Tout était prêt de grand matin pour le jugement de l'évêque. Les soldats sous les armes entouraient le tribunal que le proconsul avait fait disposer dans la principale maison de Sexti, et où, selon l'usage, il avait fait placer les images de marbre, apportées de Carthage, des deux empereurs Valérien et Gallien et du césar Valentinien.

Assis là sur son fauteuil de juge proconsulaire, Galère-Maxime donna l'ordre d'amener devant lui l'évêque chrétien, et le dialogue suivant s'établit entre eux :

Le proconsul assis dit à l'évêque debout : « Tu es Thasce Cyprien ? »

Cyprien : « Je le suis. »

Galère-Maxime : « C'est toi qui t'es fait le pape de ces gens à l'esprit sacrilége. »

Cyprien : « Oui, de ces gens que tu appelles à l'esprit sacrilége. C'est moi qu'ils ont choisi pour père directeur.

Galère-Maxime : « Les très-sacrés empereurs t'ont cependant ordonné de sacrifier (*cæremoniari*). »

Cyprien : « Je ne le ferai point. »

Galère-Maxime : « Prends garde et prends conseil de la raison. »

Cyprien : « Fais ce qui t'est ordonné. En une cause si juste, je n'ai pas besoin de prendre conseil. »

Galère-Maxime, en ayant délibéré avec le conseil, prononça avec difficulté, à cause de son état de maladie, les paroles suivantes :

« Il y a longtemps que tu fais profession d'impiété; tu as formé une coupable association de conspirateurs malfaisants, et tu t'es constitué l'ennemi des dieux et des saintes lois de Rome, sans que les pieux et très-sacrés princes Valérien et Gallien augustes, et le très-illustre césar Valentinien, aient pu te ramener à l'antique observation de leurs cérémonies. C'est pourquoi, étant, comme tu l'es, convaincu d'être le chef et l'enseigne de cette secte criminelle, tu serviras d'exemple à ceux que tu as associés à ton crime : ton sang versé raffermira l'ordre. »

Ces choses dites, il écrivit la sentence sur ses tablettes, et la récita à haute voix en ces termes : « J'ordonne que Thasce Cyprien ait la tête tranchée. »

Sur quoi Cyprien dit : « Grâces en soient rendues à Dieu ! »

Après la lecture de cette sentence, la foule des frères se mit à dire :

« Et nous aussi, qui croyons comme lui, qu'on nous décapite avec lui ! »

Le lieu choisi pour l'exécution était le stade où l'on s'exerçait à la course. Saint Cyprien y avait passé le matin, quand on l'avait amené de la maison du *strator*, où il avait couché la nuit précédente, au tribunal du proconsul. La place était grande, longue de cent vingt-cinq pas et large à proportion, bordée de tous côtés par de grands arbres qu'on y avait plantés pour rendre le lieu plus agréable. Quelque spacieux que fût le stade, la foule des spectateurs était telle, que, pour mieux voir, beaucoup montèrent sur les arbres qui l'entouraient. Arrivé au point où il devait être exécuté, Cyprien ôta son manteau, et, se mettant à genoux, se prosterna et pria. Puis, s'étant dépouillé de sa dalmatique et l'ayant donnée à ses diacres, il attendit en chemise que l'exécuteur (*spiculator*) vînt le frapper. Celui-ci étant venu, Cyprien lui fit donner 25 écus d'or. Les frères et les sœurs jetèrent des linges et des mouchoirs devant le patient, à l'endroit où la tête devait tomber, pour les emporter imprégnés de son sang. L'évêque s'était bandé lui-même les yeux; mais, comme il ne pouvait lier les manches de sa chemise, le prêtre Julien et un autre Julien les lui lièrent; puis il reçut le coup qui sépara sa tête de son corps. L'un et l'autre furent emportés et placés dans un lieu voisin pour satisfaire la curiosité des gentils, qui se pressaient pour les voir; de là, pendant la nuit, dit la relation des *Acta*, avec des chants et des cierges allumés, le corps fut transporté et enterré dans les champs du procurateur Macrobe Candide, sur le chemin de Mappalia, contre les viviers. Peu de jours après décéda le proconsul Galère-Maxime, qui, très-malade déjà au commencement de septembre, avait, à ce qu'il semble, singulièrement tenu à faire mettre à mort saint Cyprien avant de mourir lui-même.

Tel est le simple récit des *Acta sincera martyrum*. Cette belle et noble mort est proposée en exemple par saint Augustin aux chrétiens de son temps, menacés d'un sort pareil par les Vandales : « En quoi, dit-il, le cœur humain peut-il éclater mieux que dans la dernière parole du vénérable martyr? Lorsque, en effet, Galère-Maxime lui lut la sentence écrite sur ses tablettes et ainsi conçue : « J'ordonne que Thasce Cyprien ait la tête tranchée, » il répondit : « Dieu soit loué ! » Dans un cas semblable, disons aussi, nous : Dieu soit loué ! »

Les siècles ont succédé aux siècles depuis que Thasce Cyprien a subi le martyre aux portes de cette Carthage aujourd'hui *nominis umbra*. La foi du Christ vivant s'est affaiblie dans les âmes; elle est morte dans beaucoup, et cependant nul homme de cœur, à quelque croyance qu'il appartienne, ne saurait lire le récit de la mort du saint évêque sans se sentir frappé de cette fermeté simple, de cette grandeur vraie dans le sacrifice. On voit dans cette page d'histoire éclater le côté héroïque des premiers chrétiens, et, chose singulière ! ces premiers martyrs qui, par quelque supplice qu'on les fît périr, estimaient qu'on les conduisait non à la mort, mais à la gloire, et qui mouraient si simplement, non sans gloire en effet; ces premiers persécutés, en qui quelque désir de vengeance eût semblé naturel, étaient si pénétrés de l'esprit du Christ, qu'ils ne faisaient entendre aucune plainte contre leurs bourreaux.

CYPRIÈRE s. f. (si-pri-è-re — rad. *cyprès*). Lieu planté de cyprès : *Au coin d'une* CYPRIÈRE *de l'antique désert, on découvrait une culture naissante*. (Chateaub.)

CYPRIN s. m. (si-prain — du gr. *kuprinos*, carpe). Ichthyol. Genre de poissons d'eau douce, qui a pour type la carpe commune : *Les* CYPRINS *sont peu carnassiers; ils vivent surtout d'herbes, de graines et de limon*. (Bouillet.)

— *Cyprin doré de la Chine*, Poisson originaire des lacs voisins des montagnes de Tchanghon, qui provient du Tsé-Kiang, en Chine; il fut introduit en Europe vers 1611, par les Hollandais.

— **Encycl.** Les *cyprins* forment le genre type de la famille des cyprinoïdes, de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux. Ils ont pour caractères : bouche peu fendue, mâchoires faibles et sans dents, corps écailleux à écailles généralement larges, une seule nageoire dorsale, ouïes soutenues par trois rayons plats, intestins très-longs repliés plusieurs fois sur eux-mêmes, vessie aérienne grande. Les *cyprins* peuplent les eaux douces du monde entier; mais il y en a moins en Afrique et en Amérique que dans les autres parties. Quelques-uns descendent très-près de l'embouchure des fleuves, mais aucun n'est véritablement marin. Ils se nourrissent de matières végétales, de substances organiques en décomposition dans le limon, de graines, de vers, d'insectes; leur forme générale est regardée comme la plus propre aux habitants des eaux; mais, dépourvus de moyens de défense, ils deviennent fréquemment la proie des brochets, des anguilles et des oiseaux nageurs.

Si ces poissons portent des mâchoires dégarnies de dents, ils sont, mieux que d'autres, doués d'un appareil de mastication nécessaire à des animaux peu ou point carnassiers et destinés à se nourrir surtout de substances végétales et de graines. Cet appareil se compose de fortes dents en pavés, adhérentes, dans le gosier, aux os pharyngiens inférieurs et prenant les aliments, à leur passage, entre elles et une sorte d'enclume, de disque écailleux enchâssé dans une large cavité sous une apophyse du basilaire. Par conséquent, ce sont de vrais brouteurs cueillant l'herbe que saisissent leurs lèvres protractiles, la goûtant au passage par le palais et la broyant au gosier au moyen de leur appareil molaire. L'estomac se continue par des intestins assez courts et sans cæcum. La vessie natatoire, dont toutes les espèces sont pourvues, est généralement grande et divisée en deux parties, antérieure et postérieure, par un étranglement. Ce genre renferme des poissons habitant exclusivement les fonds et d'autres entièrement habitués à chasser à la surface de l'eau.

Les *cyprins* ont été divisés en six sections : les carpes, les barbeaux, les goujons, les tanches, les brèmes et les ables, vulgairement appelés *poissons blancs*. V. chacun de ces mots pour les caractères particuliers.

Les *cyprins dorés* ou *poissons rouges* appartiennent à l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, famille des cyprinoïdes. Ce sont des animaux extrêmement voisins des carpes. Communément ils sont noirs pendant les premières années de leur vie; puis apparaissent des points argentés, qui s'étendent et se rejoignent; enfin, quand l'animal est devenu blanc, la coloration rouge se montre de la même manière. Leur coloration offre d'ailleurs beaucoup de variété : on en trouve d'argentés qui portent aux pectorales quinze rayons et trente-six à la caudale, tandis que les dorés ont seize rayons aux pectorales et vingt-sept à la caudale.

Tous ont le museau comme tronqué de bas en haut, la bouche petite, ouverte vers le dessus; l'œil grand, saillant, élevé sur le front; l'iris noir, entouré d'un ou de deux cercles alternativement noirs, rouges ou jaunes. La caudale est bilobée, grande, et d'une forme gracieuse. Quant aux autres nageoires, elles n'offrent rien qui diffère de celles de la carpe ordinaire; mais les Chinois sont si bien parvenus à améliorer l'espèce, qu'ils ont produit un nombre infini de variétés monstrueuses, chez lesquelles la caudale devient trilobée, la dorsale absente, les pectorales pointues et énormes, etc.

Les *cyprins dorés*, comme les carpes, ont le sens de l'ouïe développé, sont susceptibles d'une sorte d'éducation, car ils reviennent à un signal connu recevoir leur nourriture. Il leur faut une eau tranquille, un fond gras pour qu'ils frayent abondamment sans soins spéciaux, des herbes et des branches pour déposer leurs œufs; ils ont aussi besoin d'ombre contre le soleil; d'ailleurs ils vivent bien avec les autres *cyprins*, carpes, etc., atteignent 0 m. 40 de longueur, sont fort bons à manger, se pêchent à l'hameçon et au filet, comme leurs congénères indigènes, et font l'ornement des pièces d'eau qu'ils habitent.

On les a beaucoup multipliés depuis l'application de la pisciculture, et on doit les multiplier encore davantage.

CYPRINE s. f. (si-pri-ne — du gr. *kupros*, cuivre). Minér. Variété d'idocrase de couleur bleu de ciel, qu'on trouve à Souland, en Norvége, et qui a été ainsi appelée parce qu'on a attribué sa couleur à la présence d'une petite quantité d'oxyde de cuivre.

— Moll. Genre de coquilles bivalves, dont on ne connaît qu'une seule espèce vivante.

— **Encycl.** Moll. Les *cyprines* sont des mollusques acéphales, à animal épais, ovale, ayant le manteau muni en arrière de deux tubes courts et distincts, et en avant d'une ouverture qui laisse passer un pied en forme de hache. La coquille est ovale, oblongue, renflée, solide, presque en forme de cœur, à deux valves égales, mais inéquilatérales, revêtues d'un épiderme ou drap marin persistant, réunies par une charnière très-épaisse, à quatre dents inégales. Ce genre renferme une seule espèce vivante, la *cyprine d'Islande*, qui habite à l'embouchure des fleuves dans les eaux peu salées. On connaît aussi un très-petit nombre d'espèces fossiles, qui toutes appartiennent aux formations tertiaires.

CYPRINE, nom sous lequel les poëtes désignent souvent Vénus. V. CYPRIS.

CYPRINIDÉ, ÉE adj. (si-pri-ni-dé — de *cyprine*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à une cyprine.

— s. m. pl. Famille de mollusques acéphales, ayant pour type le genre cyprine.

— **Encycl.** Les *cyprinidés* ont une coquille équivalve, subcordiforme, fortement épidermée, à charnière solide, composée de trois dents cardinales un peu divergentes, et d'une dent latérale postérieure distante sur chaque valve. Le ligament est externe, épais, bombé et s'insère sur des nymphes saillantes. Les siphons sont très-courts et à orifices ciliés. Le pied est épais et linguiforme. Cette famille ne renferme qu'un genre, le genre cyprine.

CYPRINIER s. m. (si-pri-nié — rad. *cyprine*). Moll. Animal des cyprines. ‖ Peu usité.

CYPRINODON s. m. (si-pri-no-don — de *cyprin*, et du gr. *odous*, dent). Ichthyol. Genre de cyprinoïdes, comprenant de petits poissons des eaux douces ou saumâtres : *On fait au printemps une pêche considérable de* CYPRINODONS *pour amorcer les saumons*. (Valenciennes.)

— **Encycl.** Ce genre de cyprinoïdes comprend des espèces à corps oblong, aplati en dessus et couvert d'assez grandes écailles; à mâchoires garnies de petites dents nombreuses de velours fin; à membrane branchiostége formée de six rayons. Les plus grands individus n'atteignent pas 0m,30 de longueur. Le *cyprinodon ombre* est d'un brun roussâtre, avec quelques taches brunes; il vit dans les lacs de l'Autriche, et surtout dans les eaux souterraines. Trois autres espèces habitent les eaux douces ou saumâtres de l'Amérique du Nord, où elles vivent dans la vase. On en fait au printemps une pêche considérable pour amorcer les saumons.

CYPRINOÏDE adj. (si-pri-no-i-de — de *cyprin*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui a la forme d'un cyprin. ‖ On dit aussi CYPRINIDE et CYPRINACE.

— s. m. pl. Famille de poissons d'eau douce, qui a pour type le genre cyprin.

— **Encycl.** La famille des *cyprinoïdes* se reconnaît à une bouche peu fendue, à des mâchoires faibles et le plus souvent sans dents, et dont le bord est formé par les os intermaxillaires, à des os pharyngiens fortement dentés et à des rayons branchiostéges peu nombreux. Leur corps est écailleux. Ils n'ont pas de nageoire adipeuse, c'est-à-dire formée par un repli de la peau rempli de tissu graisseux et dépourvu de rayons. Ce sont les moins carnassiers des poissons. Cette famille comprend les genres cyprin, loche ou dormille, anablèpe, pœcilie, lebias, fondule, molinène et cyprinodon.

CYPRIOT, OTE s. et adj. (si-pri-o, o-te). Géogr. Habitant de l'île de Cypre ou Chypre : qui a rapport à cette île ou à ses habitants : *Les* CYPRIOTES. *La population* CYPRIOTE.

CYPRIPÈDE s. m. (si-pri-pè-de — du gr. *Kupris*, nom de Vénus; *pedilon*, chaussure). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, type de la tribu des cypripédiées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'hémisphère nord : *Le* CYPRIPÈDE *pubescent croît sur le bord des rivières et dans les terrains sablonneux de la Caroline*. (T. de Berneaud.) ‖ On dit aussi CYPRIPÉDION.

— **Encycl.** Ce genre, l'un des plus intéressants et des plus connus de la famille des orchidées, doit son nom scientifique, comme son nom vulgaire (*sabot de Vénus* ou *de la Vierge*) à la forme bizarre de ses fleurs. Il comprend une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère nord, surtout en Amérique. Le *cypripède sabot de Vénus* (*cypripedium calceolus*) est une belle plante qui croît sur les Alpes, et que l'on cultive dans les jardins. Elle passe pour détersive et vulnéraire, employée à l'extérieur; mais on s'en sert bien rarement en médecine. Cette espèce et ses congénères sont surtout recherchées comme végétaux d'ornement.

CYPRIPÉDIÉ, ÉE adj. (si-pri-pé-di-é — rad. *cypripède*). Qui ressemble ou qui se rapporte au cypripède.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des orchidées, ayant pour type le genre cypripède.

CYPRIQUE adj. (si-pri-ke). Syn. de CYPRIAQUE.

CYPRIS s. f. (si-priss — surnom gr. de Vénus). Zool. Genre de crustacés, détaché des monocles, et comprenant trente-deux espèces.

— **Encycl.** Les *cypris* sont de petits crustacés présentant six pieds, des antennes terminées par un faisceau disposé en pinceau. Le test est comprimé latéralement, bombé sur le dos; le corps n'a pas d'articulation distincte; il est terminé postérieurement par une espèce de queue molle, repliée en dessous, avec deux filets sétacés se dirigeant en arrière et sortant du test. Ils habitent les eaux tranquilles, se nourrissent de substances animales mortes, mais non putréfiées. En nageant, ils meuvent avec rapidité leurs antennes et leurs deux petites pattes antérieures. Du reste, ni leur organisation ni leurs mœurs ne sont bien connues. On n'a pu découvrir d'une manière certaine leurs organes sexuels, et c'est avec hésitation que Muller dit en avoir vu d'accouplés. Les pontes et les mues de ces crustacés ne sont pas moins nombreuses que celles des cyclopes. Leurs œufs sont sphériques; ils sont immédiatement déposés sur quelque corps solide; ils éclosent au bout de cinq jours environ. Le *cypris noirâtre* est l'espèce la plus connue. Sa longueur est de trois quarts de millimètre. Ces petits crustacés ont la faculté de s'enfoncer dans la vase humide, et d'y rester pendant longtemps, ce qui explique comment des mares qui étaient desséchées se trouvent peuplées de *cypris* lorsqu'une pluie est venue de nouveau les remplir.

CYPRIS ou **CYPRINE**, un des surnoms de Vénus, que lui ont donné les écrivains parce que cette déesse avait pris naissance de l'écume de la mer près de l'île de Cypris ou dans cette île même, qui lui était consacrée et où elle avait un culte particulier. Ce nom de *Cypris*, qui est le nom même de l'île, ou de *Cyprine*, qui est un dérivé, revient souvent sous la plume des écrivains érotiques ou des poëtes qui ont cultivé le genre familier et badin. Cependant Delille (trad. de l'*Enéide*, liv. II) n'a pas craint de s'en servir dans le style élevé :

[tagnes,
Ainsi contre un vieux pin, qui, du haut des mon-
Dominait fièrement sur les humbles campagnes,
Lorsque des bûcherons réunissant leurs bras,
De son tronc ébranlé font voler les éclats,
L'arbre altier, balançant sa tête chancelante,
Menace au loin les monts de sa tête pesante :
Attaqué, mutilé, déchiré lentement,
Enfin, dans un dernier et long mugissement,
Il épuise sa vie, il tombe, et les collines
Retentissent du poids de ses vastes ruines :
Ainsi tombe Ilion. Je m'éloigne, et *Cypris*
Défend au glaive, au feu d'attenter à son fils.
Le fer respectueux tombe à sa voix puissante,
Devant elle s'enfuit la flamme obéissante.

Remarquons toutefois qu'ici le poëte a employé le nom de *Cypris* comme synonyme de Vénus, déesse puissante, et que très-probablement d'ailleurs il a obéi ici aux exigences de la rime; tandis que, dans a poésie légère, *Cypris* devient l'équivalent de mère, de déesse des Amours. C'est ainsi que Roucher a dit dans son poëme des *Mois* :

Un jour que, de Glycère, accusant les mépris
Il exhalait sa plainte au temple de *Cypris*...

Dans ce dernier sens cependant, le même Delille, dont on connaît les prodigieuses ressources de style, a trouvé le moyen de glisser ce mot sans blesser le décorum de la poétique :

Là, Junon elle-même, oubliant son injure,
Revenait de Vénus essayer la ceinture,
Et le paon orgueilleux, corrigeant ses mépris,
Se montrait familier aux pigeons de *Cypris*.

Demoustier surtout aimait à se servir de cette expression; *Cypris* se trouve à chaque page sous sa plume (*Lettres à Emilie sur la mythologie*), surtout dans les *Lettres* qui ont pour objet cette charmante déesse. Lorsqu'elle est encore enfant, les Heures lui enseignent les devoirs qu'elle aura plus tard à remplir et lui disent :

L'homme ne sait aimer qu'autant qu'on sait lui plaire
Etudiez son caractère,
Ménagez-lui le prix de la moindre faveur;
A l'orgueil, à l'humeur opposez le sourire,
L'innocence au soupçon, le calme à la fureur;
Régnez en suppliant et fondez votre empire
Sur l'amour et sur la douceur.
Un jour, *Cypris*, vous serez mère;
N'abandonnez jamais le fruit de vos amours
Aux mains d'une femme étrangère...

Lorsque l'Heure du sacrifice la conduisait au temple :

Cypris, les yeux baissés, le front ceint de guirlandes,
Portait aux pieds des dieux d'innocentes offrandes,
Et, tandis que l'encens fumait sur leurs autels,
Offrait son jeune cœur au roi des immortels.

Pour le coup, il nous semble que le poëte est dépaysé; on dirait qu'il s'agit d'une novice qui va prendre le voile. Les vers suivants exhalent moins le parfum de l'encens catholique :

Les Heures de la nuit rassemblaient tour à tour
Les songes légers auprès d'elle;
Cypris, au milieu de sa cour,
Jeune, sensible, femme et belle,
Songeait alors innocemment
Qu'elle n'avait qu'un seul amant,
Et rêvait qu'elle était fidèle.

Les poëtes disent également *Cyprine* pour *Cypris*; cela dépend des besoins de la rime ou de la mesure :

L'époux de la belle *Cyprine*
Forgeait aux antres de Lemnos
Les traits de la troupe enfantine
Qui règne en despote à Paphos.

Souvent aussi ils désignent l'Amour sous le nom de *fils de Cypris* ou *de Cyprine*.

Cypris allaitant l'Amour, groupe de marbre, de M. J.-E. Marcellin; collection Fould. La déesse, entièrement nue, tient dans ses bras le bambino mythologique. « Sa pose est d'une grâce un peu cherchée, a dit Th. Gautier, mais cette grâce existe; le corps présente ces contours serpentins qu'aiment les statuaires et les peintres; la tête est fine, malicieuse, spirituelle; le corps est digne de la mère de l'Amour. » Le maniérisme de ce joli groupe a trouvé grâce aussi devant M. About, qui a dit de cet ouvrage : « Peu de lignes, peu de style et peu de naturel; mais le soin, le fini, la gentillesse, un je ne sais quoi de nouveau que nous n'avons jamais vu dans les ouvrages